

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Page: 1/5

Date d'impression : 10.11.2005 revue le : 10.11.2005

1 IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE/PRÉPARATION ET DE LA SOCIÉTÉ/ ENTREPRISE

IDENTIFICATION DE LA SUBSTANCE OU DE LA PRÉPARATION

Nom du produit: Pieri VBA Protector

Producteur/fournisseur:

GRACE Produits de Construction S.A.S.

1001, Rue de Maisonneuve 71580 Saillenard - France Tel: + 33 (3) 85 76 45 00 Fax: + 33 (3) 85 74 10 84

Renseignements en cas d'urgence:

++ 44 (0)208 762 8322

EHS Department, Slough, United Kingdom - Tel: ++44 (0)1753 692929

2 COMPOSITION/INFORMATIONS SUR LES COMPOSANTS

CARACTÉRISATION CHIMIQUE

Description: Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

Composants dangereux: Néant.

Indications complémentaires: Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

3 IDENTIFICATION DES DANGERS

Principaux dangers: Néant.

Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:

Le produit n'est pas à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

4 PREMIERS SECOURS

Remarques générales: Amener les sujets à l'air frais.

Après contact avec la peau:

Laver immédiatement à l'eau.

En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact avec les yeux:

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Demander immédiatement conseil à un médecin.

Après ingestion:

Rincer la bouche à l'eau.

Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

(suite page 2)

Page: 2/5

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 10.11.2005 revue le : 10.11.2005

Nom du produit: Pieri VBA Protector

Ne jamais rien donner à une personne inconsciente.

(suite de la page 1)

5 MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Moyens d'extinction:

Mousse

Dioxyde de carbone Poudre d'extinction

Equipement spécial de sécurité: Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

Autres indications: Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.

6 MESURES À PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles: Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

Mesures pour la protection de l'environnement:

Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines. En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.

Méthodes de nettoyage/récupération:

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, liant universel).

Éliminer les matières contaminées en observant la marche à suivre indiquée à la Section 13 de la fiche signalétique.

7 MANIPULATION ET STOCKAGE

MANIPULATION

Précautions à prendre pour la manipulation: Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.

Préventions des incendies et des explosions: Aucune mesure particulière n'est requise.

STOCKAGE

Indications concernant le stockage commun: Aucune mesure particulière n'est requise.

Autres indications sur les conditions de stockage: Tenir les emballages hermétiquement fermés.

8 CONTRÔLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:

Sans autre indication, voir point 7.

Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:

Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

Remarques supplémentaires: Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

Equipement de protection individuel:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

Protection respiratoire: N'est pas nécessaire si la pièce dispose d'une bonne ventilation.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 10.11.2005 revue le : 10.11.2005

Nom du produit: Pieri VBA Protector

(suite de la page 2)

Protection des mains: Gants de protection Matériau des gants Gants en caoutchouc

Protection des yeux: Lunettes de protection Protection du visage

Protection du corps: Vêtements de travail protecteurs

 /	
TÉS PHYSIOUES ET (

INDICATIONS GÉNÉRALES		
Forme:	Visqueuse	
Couleur:	Incolore	
Odeur:	Inodore	
Changement d'état:-		
Point de fusion:	-5°C	
Point d'ébullition:	100°C	
Point d'éclair:	> 100°C	
Auto-inflammation:	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.	
Danger d'explosion:	Le produit n'est pas explosif.	
Densité relative à 20°C:	0,98 - 1,04 g/cm ³	
Solubilité dans/miscibilité avec:-		
l'eau:	Entièrement miscible	
Autres indications:	Ces valeurs type ne constituent pas une spécification.	

10 STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Décomposition thermique/conditions à éviter: Pas de décomposition en cas d'usage conforme.

Réactions dangereuses: Aucune réaction dangereuse connue.

Produits de décomposition dangereux: Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

TOXICITÉ AIGUË

Effet primaire d'irritation:

de la peau: Susceptible de provoquer une irritation de la peau par suite de contact prolongé.

des yeux: Peut être irritant pour les yeux.

Indications toxicologiques complémentaires:

Selon le procédé de calcul de la dernière version en vigueur de la directive générale CEE de classification des préparations, le produit n'est soumis à aucune obligation de marquage.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 10.11.2005 revue le : 10.11.2005

Nom du produit: Pieri VBA Protector

(suite de la page 3)

En cas de manipulation et d'utilisation conformes, le produit n'a aucun effet nocif pour la santé selon notre expérience et les informations dont nous disposons.

12 INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 1 (D) (Classification propre): peu polluant

Ne pas laisser le produit, non dilué ou en grande quantité, pénétrer la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.

13 CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

PRODUIT

Catalogue europeen des dechets:
08 00 00 DÉCHETS PROVENANT DE LA FABRICATION, DE LA FORMULATION, DE LA DISTRIBU-TION
ET DE L'UTILISATION (FFDU) DE PRODUITS DE REVÊTEMENT (PEINTURES, VERNIS ET
ÉMAUX VITRIFIÉS). MASTICS ET ENCRES D'IMPRESSION

08 01 00 déchets provenant de la FFDU et du décapage de peintures et vernis

08 01 12 déchets de peintures ou vernis autres que ceux visés à la rubrique 08 01 11

EMBALLAGES NON NETTOYÉS

Recommandation: Evacuation conformément aux prescriptions légales.

Produit de nettoyage recommandé: Eau, éventuellement avec des produits de nettoyage.

14 INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

TRANSPORT PAR TERRE ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux route et train) (transfrontalier):

Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):

TRANSPORT MARITIME IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):

Non

Classe IMDG:

Polluant Marin:

TRANSPORT AÉRIEN ICAO-TI et IATA-DGR:

Classe ICAO/IATA:

15 INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES

CIRC (Centre international de recherche sur le cancer)

Aucun des composants n'est compris.

Marquage selon les directives CEE:

Les mesures de prudence habituelles doivent être observées en cas de manipulation de produits chimiques.

Classe de pollution des eaux: WGK 1 (VwVwS Anhang 4 vom 19.05.1999): peu polluant.

Page: 5/5

Fiche de données de sécurité selon 91/155/CEE

Date d'impression : 10.11.2005 revue le : 10.11.2005

Nom du produit: Pieri VBA Protector

(suite de la page 4)

16 AUTRES INFORMATIONS

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Service établissant la fiche technique:

GRACE Produits de Construction S.A.S. 1001, Rue de Maisonneuve

71580 Saillenard - France Tel: + 33 (3) 85 76 45 00 Fax: + 33 (3) 85 74 10 84

.